

22 FEV. 2021

**Décision n° P 2021 - 07 en date du  
portant délégation de signature du président du directoire par intérim  
en matière de dépôt de plaintes**

**Le président du directoire par intérim de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris.

Vu la décision n° P 2020-25 en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

**Décide :**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Xavier Duclairoir, directeur de projet, Kevin Martin, directeur de projet adjoint, Julien Sauvalle, adjoint au directeur de projet, Elodie Desry, chef de projet secteur, Laura Lebrun, adjointe au chef de projet secteur et Fabiane Pizzirani, responsable communication, à l'effet de procéder, au nom de la Société du Grand Paris, à tous dépôts de plaintes concernant des dégradations, des occupations irrégulières et toutes infractions liées aux abords des chantiers du secteur 1 de la ligne 17 Nord :

- De la gare Triangle de Gonesse (TDG), le puits de tunnelier et la tranchée à Gonesse,
- De la gare Le Bourget Aéroport (LBA) à Dugny et Le Blanc-Mesnil,
- Du puits de tunnelier Flandres (OA3502P) à Gonesse et Bonneuil-en-France
- Des ouvrages annexes Abbé Niort (OA4307P), Descartes (OA3500P), Madrid (OA3501P), Europe (OA3503P), Tulipes Nord (OA3504P) et Pays de France (OA35050P) au Blanc-Mesnil, Bonneuil-en-France et Gonesse.

**Article 2**

La décision n° P 2020-37 en date du 3 juillet 2020 portant délégation du président du directoire en matière de dépôts de plaintes est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

**22 FEV. 2021**



Thierry DALLARD